

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 711 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 260
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

(Ensemble du territoire de la Ville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de règlement numéro 711 par la résolution numéro 23-586 en date du 18 septembre 2023, tiendra une assemblée publique de consultation le **2 octobre 2023**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles* afin :

- d'apporter certaines précisions quant à l'application du *Règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles*, notamment en ce qui concerne les immeubles patrimoniaux;
- d'ajouter l'obligation de tenir une séance d'informations destinée à l'intention des citoyens, pour toute demande d'autorisation de démolition visant cinq logements et plus, soumise par un requérant qui n'est pas le propriétaire occupant de l'immeuble visé par la demande;
- d'assujettir l'ensemble du centre-ville au règlement.

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 19 septembre 2023.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, LL.L, OMA